

AESC 2040



Bureau :

Président : Moosmann M.
Vice-président : Chappuis T.
Secrétaire : Sottas C.
Ingénieur : Wicht N.

(Exploitants : Kolly J.-M.,
Lottaz P., Berset M.)

Comité directeur :

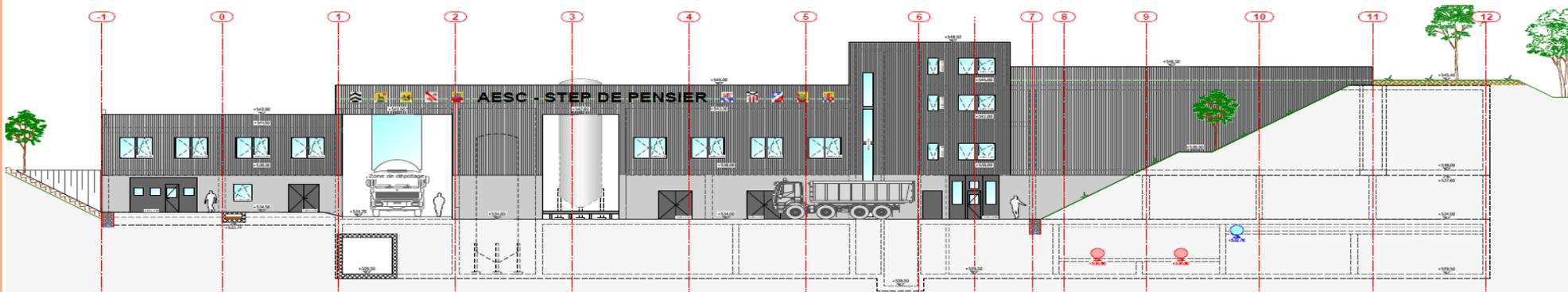
1 membre / commune

Team Mandataires :

Bureau pilote, chef de projet
SEGC Ingénieurs Conseil SA
Triform SA
J. Piller SA

Assemblée des délégués:

x délégué(s) / commune



But

Les buts du projet "AESC 2040" sont :

- Extension de la capacité de traitement des eaux usées de la Step de **30'000 à 50'000 eq hab.**
- Réaliser le traitement des **Micropolluants.**
- Traitement et valorisation des boues de la Micarna.
- Respecter les nouvelles normes de rejets

Disposition actuelle

AESC 2040



Implantation des nouveaux ouvrages

Initialement, l'objectif du bureau de l'AESC et du Team mandataires AESC 2040, était d'obtenir l'autorisation d'implanter les ouvrages en relation avec le projet «AESC 2040» en étendant la plateforme de la Step sur le lac de Schiffenen.

Après plus d'une année de discussions et de négociations, il s'avère que cette solution nécessite plusieurs dérogations aux dispositions fédérales en matière de protection des rives du lac. En raison du durcissement dans la stratégie de l'OFEV, nous avons dû adapter notre position et consentir à modifier l'implantation des ouvrages en relation avec le projet «AESC 2040» en retenant pour site la parcelle art 292 du RF de Courtepin, secteur Barberêche.

Fin 2020, une convention a été passée entre le SPC et l'AESC. Par cette convention les parties s'engagent à ne pas formuler d'oppositions à l'encontre des projets respectifs.

Implantation des nouveaux ouvrages (suite)

Un mandat d'étude a été attribué par l'AESC au bureau Archam et Partenaires SA, bureau d'urbanisme avec pour tâche de procéder à la modification du PAZ de Courtepin, secteur Barberêche. Le dossier d'examen préalable devrait être déposé auprès du SeCa courant mars 2021.

Des discussions sont en cours avec le propriétaire du terrain, art. RF 292 de Courtepin, pour arrêter les modalités de la transaction immobilière.

Pour mémoire, le terrain convoité par l'AESC est une ancienne gravière qui a été remblayée fin des années 60 et qui n'est pas inscrite au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg.

Courant janvier 2021, nous avons effectué 3 sondages de reconnaissance, dont les résultats confirment les données établies à ce jour!

Filière eau, appel d'offre auprès des fournisseurs des équipements électromécaniques

En référence aux décisions de l'AD de l'AESC de novembre 2019, la mise en soumission de la fourniture des équipements électromécaniques a été lancée. L'ouverture des offres a eu lieu le 21 août dernier.

Les entreprises «Alpha Wassertechnik AG» à Nidau et «OTV Veolia» à Lausanne ont rendu leur offre. Chacune des entreprises ayant proposé une variante. L'AESC dispose ainsi de 4 offres.

Les Sociétés «Wabag AG» à Winterthur et «Techfina» au Petit-Lancy Genève ont, en fin de compte renoncé à déposer une offre.

Traitement des micropolluants

En juillet 2020, le SEn a redéfini les conditions de rejet des Step ayant le lac de Schiffenen pour exutoire. Il s'agit des Step de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Marly, Hauterive et Pensier.

Ces nouvelles exigences ont conduit le Comité de Direction de l'AESC à retenir le procédé par ozonation, suivi d'une filtration sur sable pour le traitement des MP.

Fort de cette décision, le dossier Phase A «Ordre d'exécuter la mesure» a été déposé en août dernier auprès du Canton qui l'a fait suivre, le 2 novembre auprès de l'OFEV.

En date du 13 janvier 2021, l'OFEV par l'intermédiaire de Madame Hélène Bleny, nous a confirmé l'ordre de réaliser la mesure.

L'OFEV confirme que la mesure proposée (traitement des MP par ozonation suivie d'une filtration sur sable) est en adéquation avec le résultat attendu du traitement des MP.

Traitement des micropolluants (suite)

Dans les faits, l'AESC doit déposer fin 2021 - début 2022, le dossier de demande d'octroi d'indemnité phase B.

A réception de cette décision, vers mi 2022, l'AESC dispose d'un délai de 5 ans pour déposer le décompte final des travaux de construction de l'installation pour le traitement des MP, soit mi 2027!

A cette date, devra être raccordé sur la Step 24'000 hab issus du périmètre d'apport de la Step.

Adjudication des équipements électromécaniques pour la filières eau et des MP

En appui de la décision de l'OFEV de janvier 2021, sur la base de l'évaluation des offres déposées par les entreprises pour la fourniture, montage et mise en service des équipements électromécaniques, la Commission de bâtisse, dans sa séance du 27 janvier 2021, propose à l'unanimité au comité de Direction, d'adjuger la fourniture des équipements électromécaniques et le traitement des MP à la Société Alpha Wassertechnik AG de Nidau.

Cette adjudication est faite sous réserve de l'acceptation du crédit d'investissement et de la délivrance du permis de conduire.

En ratifiant cette adjudication, le CD permet au Team Mandataires de poursuivre les études en préparant le dossier de demande de permis de construire et le dossier phase B d'octroi de l'indemnité.

Budget

En cours de préparation

Nouveaux statuts

Les nouveaux statuts de l'AESC ont été adoptés, à l'unanimité, par toutes les Communes membres.

Les documents sont en cours d'approbation par le CE.

Les nouveaux statuts sont applicables dès le 1^{er} janvier 2021.

Clé de répartition des frais de construction

Les frais d'investissement seront répartis entre les Communes membres selon l'art. 22 des nouveaux statuts.

Le financement des travaux ainsi que les charges incombant aux Communes, seront définis selon les dispositions MCH 2.

Comme vous en avez pris connaissance par la presse, La Direction de Micarna SA a décidé de délocaliser à St. Aubin les abattoirs à volailles, ceci à l'horizon 2025-2026.

Cette décision impacte les volumes des boues à traiter sur le site de Pensier ainsi que les débits journaliers.

L'AESC a rencontré une délégation de la Direction de Micarna SA en date du 1^{er} février 2021.

A l'instant précis, il reste quelques données à consolider avant de pouvoir arrêter la clé de répartition des frais d'investissement pour la filière eau et le traitement des boues.

Clé de répartition des frais de construction (suite)

Ces valeurs doivent nous permettre d'établir la participation de l'Industrie au frais d'investissement.

Cette question devra se finaliser, par la signature d'une convention, d'ici fin avril 2021!

Valorisation de l'énergie produite sur le site de Pensier

Malgré la délocalisation des abattoirs à volailles du site de Courtepin vers celui de St. Aubin, le potentiel de valorisation de l'énergie produite sur le site de Pensier reste intéressant.

Pour mémoire, depuis la mise en service de la Step en 1993, l'AESC à valoriser la production de biogaz sous la forme d'énergie électrique. En 2020, la production d'énergie électrique à atteint le chiffre record de 530%, soit 1'690'840 Kwh.

Entre 2011 et 2019, le Groupe E a acheté pour CHF 1'254'000.00 de courant électrique à l'AESC.

Ce montant a été porté en déduction des frais d'exploitation soit en intégralité au bénéfice des Communes.

A l'avenir, plusieurs piste sont à développer et à étudier.

Valorisation de l'énergie produite sur le site de Pensier (suite)

Il est très probable que la rémunération du courant électrique renouvelable sera en diminution réduction du prix d'achat de 8 ct vers 4 ou 5 ct / Kwh.

Il y aura lieu dès lors, d'examiner s'il n'est pas plus rentable de valoriser le biogaz et non plus l'énergie électrique.

D'autre part, il serait dans l'intérêt des communes, de récupérer la chaleur présente dans les eaux restituées au lac, au moyen d'une PAC.

L'une des pistes en cours d'analyse permettant de valoriser le biogaz et la chaleur issu des eaux de rejet, serait de raccorder la Step sur l'antenne du réseau FARCAD située à Engelberg.

Il serait également possible d'installer dans la même fouille, une conduite du réseau de gaz naturel (extension réseau Frigaz) également en attente dans le quartier d'Engelberg.

Valorisation de l'énergie produite sur le site de Pensier (suite)

Il serait également envisageable de raccorder au passage le futur quartier d'habitation en cours de développement sur le plateau de Cormagens.

Le projet AESC 2040 tel qu'il est conçu permet le développement de ces différentes alternatives.

La présente demande d'investissement ne comprend pas ce volet.

Il est évident que si l'hypothèse discutée ci-dessus allait voir le jour, celle-ci se fera dans l'intérêt des Communes!

Planning

Tâches	Date
Adjudication équipements électromécaniques - filières eau et MP	03.03.2021
Présentation projet AESC 2040 avec devis général	31.03.2021
Reconstitution des organes de l'AESC suite aux élections communales	26.05.2021
Envoi aux délégués des documents relatifs à la demande de crédit d'investissement	Sem. 23.2021
Demande de crédit d'investissement auprès des délégués	29.06.2021
Séances d'information à l'attention des citoyennes et citoyens des communes membres de l'AESC	Août - sept 2021
Votation populaire, crédit d'investissement	26.09.2021
Dépôt dossier demande de permis de construire auprès de la Commune de Courtepin	Octobre 2021
Appel d'offres travaux de gros œuvre	Nov. - déc. 2021
Ouverture du chantier	Printemps 2022